

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 35

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

père, pour quand tu seras vieux ! » Voyez-vous, Monsieur, ces paroles furent pour moi comme un coup de foudre qui me frappa au cœur, et je ne doutai pas que ce poignant appel, avec tout ce qu'il renfermait de reproches, ne me fût adressé d'en haut par Celui qui nous dit à tous : *Honore ton père et ta mère !*

G. H. C.

Le sauvage du tir fédéral.

Chacun se souvient du jeune sauvage exhibé dans une des nombreuses baraques du tir fédéral, où, roulant des yeux féroces, il dévorait la chair crue aux regards étonnés de ses nombreux visiteurs. Voici à cet endroit une petite anecdote assez plaisante. Trois messieurs, munis de brassards, décidèrent, un beau soir, de faire le tour des baraques afin de s'assurer s'il ne s'y passe rien de contraire aux bonnes mœurs. Ils entrent quelques instants après dans la baraque du sauvage et demandent qu'on leur fasse voir cet homme extraordinaire.

« Mille excuses, messieurs, leur dit le patron ; le jeune Calédonien ne sera visible que dans une heure. »

— Veuillez nous le faire voir tout de suite ; c'est au nom de la section de police que nous visitons les divers industriels de la place.

— Mais, messieurs, c'est impossible... quelques préparatifs sont nécessaires avant la représentation, et si vous aviez l'extrême obligeance de repasser...

— Impossible. Si vous ne l'exhibez pas immédiatement, nous ferons fermer votre baraque.

— Messieurs..... je dois vous avouer.....

— Quoi ? voyons, voyons !

— Eh ! bien, ... il est allé... faire une commission en ville !...

Tableau !

Ce soi-disant sauvage n'était, en effet, pas si redoutable, car deux jours après la clôture de la fête, il fumait sa pipe en face d'une chope de bière, tandis que son Barnum faisait procéder au déménagement.

Ceci nous remet en mémoire l'histoire d'un pauvre diable exhibé dans de pareilles conditions et sous la figure d'un naturel de la Nouvelle-Guinée, au tir cantonal de 1858. Cet homme, passé au plus beau noir, et le corps garni artificiellement de longs poils, montrait une rangée de dents qui faisaient frissonner les spectateurs du premier rang. Il dévorait aussi la viande crue qu'on lui tendait au bout d'un trident ; il mangeait des étoupes, crachait du feu, et nul ne doutait de sa sauvage origine.

Le dernier jour du tir, l'huissier P. introduisait dans le bureau de M. Duplan, alors juge de paix, un individu, assez mal vêtu, qui réclamait l'appui de ce magistrat. Il formulait ses plaintes d'une manière si embrouillée que le juge n'y comprenait mot : « Vous pensez, monsieur, que je ne puis travailler comme ça ; on abuse ; on ne me paie pas... je ne puis me nourrir d'étoupes et de viande crue... je réclame la justice..... »

— Parlez plus clairement. Qui êtes-vous et que voulez-vous ?

— Monsieur le juge, je suis le sauvage du tir cantonal.

Et après avoir exposé au magistrat ses divers griefs, celui-ci fut curieux de connaître comment cet homme avait été amené à pratiquer cette singulière industrie.

« Je suis Vaudois, dit-il, bourgeois d'Epalinges ; et c'est dans le midi de la France que j'ai fait connaissance du patron, qui remarqua mes longues dents, mes larges épaules et qui pensa que je ne jouerais pas mal le rôle d'un sauvage dans sa grande cage de fer ;..... mais, monsieur, j'en ai bientôt assez, je vous le promets. »

On sorda dè Payerne qu'étaï po garda lé Bourbaqui à Colombi, étaï lodzi tsi 'na villhe dama, io l'étaï cranameint bin.

On dzo que l'avài déboclia son sat, ie trâuvé dein lo fond 'na saucesse dé taba recouquelhi, que son maîtré lai iavài bailli dévânt dé parti, ein lai de-seint : « Vaïque de quïé boura ton tourdzon, l'est dau crâno va adi ; quand nein mena la balla récolte dé l'an passa à Grandson ti cliiaux que passavânt desant : Ein vaïque que va bonifiï ci-sique d'Améri-que. »

Noutron Djan sè rappelavè to cein, et impacheint dé vito l'agota ; ie sabravé son taba su 'na balla trabilia dé ci bio bou qu'on l'ai dit dé l'acajou avoué son gros couti ein fasein dai bocons on pou plie gros qué lo boutefat dé Boulogne, vo sédé.

Dein ci mïmo momeint arrevé la dama que cou-meincé à criâ : « Ah ! Mon Dieu que c'est pourtant grossier ! » Noutron coo l'ai repond cranameint : Perdena-mé-vo Madama, on vai prau que vo n'ai conniatè rein ; per tsi no on lo troverâi onco trâu prin.

J. K.

M. D..., de Lausanne, pêchait la semaine dernière, au bout de la jetée d'Ouchy. Tout à coup il fut agréablement surpris en voyant le bambou de sa ligne fléchir et faire un plongeon significatif.

Plein d'émotion, il tire...

Mais la proie qui s'est laissée prendre à l'hameçon, résiste...

Le cœur de l'heureux pêcheur battait à se rompre.

Enfin le bouchon reparait, le pêcheur tire, tire encore et amène à fleur d'eau... une vieille botte à l'écuyère !

Furieux, il la décroche et prend aussitôt ses dispositions pour aller s'installer loin de ce lieu maudit.

Mais un passant guoguenard, qui a été témoin de cette pêche inattendue, lui crie :

— Eh ! monsieur, comment donc vous y prenez-vous pour attraper comme ça des grandes bottes ?

— Mon ami, répond l'autre, furieux, mais dissimulant sa colère, j'amorce avec des escarpins !!!

Un employé de l'autorité municipale remarquait l'autre jour, pour la première fois, une vieille barrière au bord d'une de nos promenades.

— Cette histoire a bien vilaine façon là, dit-il en frappant avec sa canne sur le bois vermoulu.

— Ah! monsieur, lui fait observer un promoteur, c'est pour éviter que les enfants tombent là-bas.

— Tombent là-bas! Hum... Oui, je comprends, mais c'est très laid, et quand les enfants seront grands nous ferons enlever cela.

Le verbe tirer.

Tirer. — Demandez aux chevaux venant d'Ouchy ce qu'ils en pensent.

Tirer — son épingle du jeu. — Opération en usage chez les malins aux dépens des naïfs.

Tirer — l'épée. — Science qui rend en général les gamins très insupportables et les maîtres d'armes fort patients.

Tirer — quelqu'un de la misère. — Voyons, franchement, est-ce que ça se voit tous les jours?

Tirer — à poudre. — Histoire de faire du bruit, en attendant qu'on se fasse du mal.

Tirer — à vue. — Une des dix mille manières inventées pour user du papier timbré pour le plus grand bonheur des gouvernements.

Tirer — à la loterie. — On sait bien celui qui gagne; on ne connaît pas tous ceux qui perdent.

Tirer — à vingt mille exemplaires. — C'est le *Conteur vaudois* qui ne demande pas mieux.

Tirer — un plan. — Pour plus amples explications s'adresser à M. de Moltke et pas à M. Trochu.

Tirer — la couverture à soi. — Ce qui se fait en général entre bons petits camarades.

Tirer — les marrons du feu. — Faire percer le St-Gothard par la Suisse.

Tirer — la révérence. — Ce que nous avons l'honneur, Mesdames et Messieurs, de faire en ce moment.

On nous raconte un incident assez comique qui se serait passé au Pénitencier et aurait beaucoup amusé les employés de cet établissement. Dimanche dernier, lorsque les cellules furent ouvertes pour le service divin, un détenu, condamné à 20 ans de prison et qui n'en a encore subi que trois, refusa énergiquement de se rendre à la chapelle, malgré les instances réitérées de ses gardiens. Pressé de questions sur les motifs de cette détermination et gardant obstinément le silence, on le menaça d'une punition. Il finit dès lors par avouer qu'après y avoir mûrement réfléchi, il s'était décidé à passer à l'église libre. La liberté de conscience devant être partout respectée, on n'insista pas.

Un joli mot, qui trouve ici sa place. Le pasteur T. qui devait prêcher pour la première fois au Péniten-

cier, disait à son ancien collègue B. : Je suis vraiment très embarrassé sur le choix du texte à développer devant un pareil auditoire.

« Le choix d'un texte te donne du souci? s'écria B., hélas, rien n'est plus facile. Tiens, veux-tu faire le plus grand bonheur de ces misérables, arrête-toi sur ce simple passage de l'Évangile : *Heurtez et on vous ouvrira.* »

Un de ces nobles paresseux qui cherchent constamment de l'ouvrage avec l'espoir de n'en point trouver, se faisait reconduire très fréquemment dans sa commune, par la gendarmerie, pour cause de vagabondage. Il ne manquait jamais d'être persiflé par quelques jeunes garçons du village de L^{***}. Le fait s'est présenté tout dernièrement encore; l'un d'eux lui cria : « Hé! dis-moi, tu aimes donc bien la compagnie des gendarmes que tu fais si souvent route avec eux. »

— Cela m'est nécessaire pour passer votre village, répondit le vagabond, car je suis porteur d'un group.

Un cordonnier d'un village de Lavaux entretenait depuis quelques années des relations si fraternelles et si suivies avec Bacchus, que les modestes ressources de sa famille en souffraient gravement depuis quelques années.

Sur les plaintes de ses parents une décision du préfet intervint et les pintes et cabarets lui furent formellement interdits.

Cette mesure fut une rude épreuve pour le pauvre diable, tout à coup privé du petit blanc.

Altéré outre mesure par ces chaleurs caniculaires, il se rendit l'autre jour à la cuisine de l'auberge :

— Henriette baille mé vai vit'onna chopine.

— Oh! ne pu pas; te sâ prâu que cein m'est défeindu.

— Stépplié! nion ne lo sara.

— Rein, rein de cein, ne vu pas!...

— Eh bin laisse lo mé pire niçlia! !

Un monsieur qui demeure à plus d'une lieue de la capitale vient malgré cela passer très fréquemment ses soirées dans un café de Lausanne, où il reste quelquefois fort tard, retenu par la conversation de nombreux amis. Puis, qu'il vente ou qu'il neige, il se met gaiement en route pour regagner son logis.

— C'est étonnant, lui disions-nous l'autre jour, que vous rentriez si tard chez vous; ce n'est pourtant pas très prudent de se mettre en route, tout seul, à une heure aussi avancée de la nuit.

— Je préfère, répond-il, voyager à minuit, une heure du matin, qu'à 10 ou 11 heures du soir; on court beaucoup moins de dangers; car à ces heures-là les mauvais gueux ont perdu patience et sont rentrés chez eux.